



Association Nouvelle Catalaunie
éditrice du Petit Catalaunien Illustré
16 rue Robert Binet
51000 Châlons-en-Champagne

Courriel : catalaunien@orange.fr - site internet : www.catalaunien.net

Châlons, le 1^{er} mars 2014

Courrier électronique

Monsieur Pascal ERRE
candidat « bleu marine » du Front National
erre.pascal@wanadoo.fr
contact@fn51.fr

Monsieur,

Vous êtes candidat à la mairie de Châlons du « rassemblement bleu marine » présenté par le « Front National ».

Votre épouse, Edith Erre, était elle-même candidate de ce parti d'extrême droite en 2001 et, à ce titre, elle a siégé au conseil municipal jusqu'en 2008. Durant son mandat, elle s'est tristement illustrée en s'en prenant au patrimoine de Châlons.



Ainsi que le montre les deux photos illustrant notre propos, elle a porté, avec votre soutien actif, une grave atteinte à la statue de Jeanne d'Arc du square Popelin, une œuvre d'art propriété du musée de Châlons.

Sous prétexte de la nettoyer, elle a endommagé sa patine protectrice en utilisant un produit aussi agressif que corrosif et une brosse métallique.

Ce fait est attesté par notre deuxième photo, prise sitôt ces méfaits connus, laissant très clairement apparaître des filaments métalliques adhérant sur le socle de la statue.



Suite à ces dégradations, le procureur de la République a classé sans suite la plainte que nous avons déposée. D'après les informations que nous avons pu recueillir à l'époque, ce classement tiendrait à ce que le maire de Châlons aurait renoncé à toute poursuite pénale contre votre épouse, vous-même comme complice, et votre parti politique, comme nous le lui avons demandé.

Pouvez-vous nous confirmer que M. Bourg-Broc, qui refuse de nous répondre à ce sujet, n'a jamais déposé une plainte en ce sens ou, s'il l'a fait, l'a retirée ? Est-il exact que cette absence de poursuite judiciaire aurait un lien avec les accusations que vous portiez, à l'époque, sur les tractations qui auraient eu lieu en 1986 entre votre parti et M. Bourg-Broc pour assurer à son parti le contrôle de l'exécutif régional¹ ?

De même, suite à ces dégradations, votre épouse s'était engagée (cf L'Union du 9/06/2003) à reverser ses indemnités d'élue municipale « pour refaire la statue de Jeanne d'Arc ». Toutefois, d'après les informations que j'ai pu recueillir et sur la véracité desquelles M. Bourg-Broc refuse également de nous répondre, Mme Edith Erre n'aurait jamais reversé le moindre centime pour dédommager la ville du préjudice suivi.

Pouvez-vous nous confirmer la véracité de ces informations ? En tout état de cause, si demain vous siégez en lieu et place de votre épouse au conseil municipal, qu'entreprendrez-vous pour indemniser la ville de Châlons des frais qu'elle a dû engager pour restaurer la statue de Jeanne d'Arc, frais excédant très largement les indemnités d'un simple conseiller municipal, même en les cumulant sur tout un mandat ?

Vos réponses, ou non-réponses, seront publiées et analysées dans le numéro 85-1 du Petit Catalaunien Illustré que nous adresserons à nos adhérents et abonnés dans la semaine du 17 au 21 mars. Aussi nous vous remercions de bien vouloir nous les adresser d'ici au 15 mars 2014. Elles seront également mises en ligne sur notre site internet.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur le candidat, nos salutations.

Bruno Malthet,



Président

¹ Cf. L'Union du 9/06/2003. Si cette assertion est exacte, elle signifierait à nos yeux que M. Bourg-Broc a délibérément sacrifié la défense du patrimoine châlonnais sur l'autel des intérêts partisans de sa formation politique.

